Vivid Money B.V. – Conditions particulières

Services de change multi-devises

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions particulières (les « **Conditions** ») s'appliquent à la relation juridique qui vous lie (le « **Client** » ou « **Vous** ») à Vivid Money B.V. (« **Vivid NL** » ou « **Nous** »). Elles régissent les Services de courtage multi-devises (voir le paragraphe 2.1 ci-après) qui Vous sont fournis par Vivid NL.

1.2 Ces Conditions complètent le Contrat Client conclu entre Vivid NL et Vous et font partie intégrante de celui-ci. Outre les présentes Conditions, les conditions générales du Contrat Client Vivid NL s'appliquent à Votre utilisation des Services de courtage multi-devises via l'app Vivid.

1.3 En cas de dispositions contradictoires entre les présentes Conditions et celles du Contrat Client, les premières prévalent. Les termes non définis aux présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat Client Vivid NL.

2. Services multi-devises

2.1 En sa qualité de société d'investissement agréée par l'AFM (autorité néerlandaise de réglementation des marchés financiers), Vivid NL reçoit des ordres d'achat et de vente de devises autres que l'euro (des « **devises étrangères** ») et les transmet à Solaris SE (les « **Services de courtage multi-devises** »). Vous pouvez passer des Ordres d'achat et de vente de devises étrangères (par exemple des dollars américains ou des livres sterling) auprès de Vivid NL via l'app Vivid.

2.2 Établissement de crédit agréé en Allemagne, Solaris SE (« **Solarisbank** ») exécute Vos ordres d'achat et de vente de devises étrangères reçus de Vivid NL directement sur Votre Compte en devises étrangères (tel que défini au paragraphe suivant). L'exécution est effectuée par Solarisbank conformément à ses conditions particulières applicables aux Comptes en devises étrangères. Lesdites conditions peuvent être consultées sur les pages https://www.solarisgroup.com/en/customer-information/germany/de-iban/english/ et https://vivid.money/en-de/legal-documents/.

2.3 L'administration de Vos Comptes en devises étrangères (les « **Comptes en devises étrangères** ») est à la charge de Solarisbank. Les différentes devises étrangères pouvant être détenues sur lesdits Comptes sont indiquées dans l'app Vivid.

2.4 Un Compte en devises étrangères peut être utilisé pour (i) échanger chaque devise contre des euros et inversement, et la conserver sans opération de change, (ii) réaliser des transactions à l'aide d'une carte de paiement rattachée à la Pocket dudit Compte et (iii) transférer des fonds en devises à d'autres clients titulaires d'un Compte en devises

étrangères. (iv) Lesdits Comptes ne permettent pas d'effectuer ni de recevoir des virements SEPA ou autres (ensemble, les « **Services de compte multi-devises** »). Ensemble, les Services de courtage et de compte multi-devises sont désignés par l'expression « **Services multi-devises** ».

2.5 Nous Vous informons que les Services de compte multi-devises stipulés au paragraphe 2.4 Vous sont fournis par Solarisbank. Vivid NL Vous fournit uniquement les Services de courtage multi-devises.

3. Vivid NL agit en son nom propre et en vertu de sa licence.

3.1 En Allemagne, les Services de courtage multi-devises sont considérés comme des prestations de courtage d'investissement (*Anlagevermittlung*) conformément à la loi allemande sur l'organisation de la profession bancaire (*Kreditwesengesetz*, **KWG**).

3.2 Vivid NL est une société d'investissement agréée aux Pays-Bas et a transféré sa licence dans certains autres pays de l'EEE, dont l'Allemagne. À ce titre, Vivid NL peut Vous fournir des Services de change multi-devises en son nom propre et pour son propre compte.

4. Accès aux Services multi-devises

4.1 Une fois l'ouverture de Votre compte Vivid NL effective, Vous pouvez utiliser les Services de courtage multi-devises pour acheter et vendre des devises étrangères via l'app Vivid.

4.2 Vivid NL peut, à son entière discrétion, refuser de transmettre un ordre d'achat ou de vente de devises étrangères à Solarisbank (auquel cas celui-ci n'est pas exécuté). L'article 11 du Contrat Client s'applique également à ce droit de refus.

4.3 Conformément à l'article 18.1 du Contrat Client, Vous pouvez à tout moment mettre fin avec effet immédiat à Votre relation juridique avec Nous.

4.4 Vivid NL peut également décider de mettre fin à sa relation juridique avec Vous. Les motifs et modalités d'une résiliation initiée par Vivid NL sont stipulés à l'article 18 du Contrat Client. Veuillez noter que si Nous mettons fin à Notre relation avec Vous, les dispositions de l'article 18.4 du Contrat Client s'appliqueront également aux devises détenues sur Vos Comptes en devises étrangères.

5. Taux de change et frais

Le taux de change et les frais applicables (le cas échéant) dans le cadre des Services multi-devises seront indiqués dans l'app Vivid avant l'exécution de l'ordre correspondant. Pour connaître le taux de change et les frais appliqués par Solarisbank à Vos transactions, consultez les conditions particulières de Solarisbank applicables aux Comptes en devises étrangères.

6. Fiscalité

Ni Vivid, ni Solarisbank ne prélèvent de taxes en Votre nom dans le cadre de Vos transactions multi-devises. Gardez à l'esprit le fait que les gains engendrés par Vos transactions multi-devises peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu dans Votre pays de résidence.

7. Foire aux questions (FAQ)

Pour Vous fournir de plus amples informations sur l'investissement dans le cadre de Nos Services de courtage multi-devises et répondre à certaines des questions les plus fréquentes de Nos Clients, Nous publions des documents de foire aux questions (« **FAQ** »). Les FAQ contiennent des informations très utiles. Nous Vous encourageons donc à en prendre connaissance. Toutes les FAQ relatives à Vivid NL et aux Services de courtage multi-devises peuvent être consultées sur Notre site Internet et dans l'app Vivid.